



Ni pub, ni soumis-e : Chargé-e de Recherche t'es cuit-e !

Le 10 septembre 2004

Document consultable sur les sites <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr>

Le titre de Chargé de Recherche évoque encore pour beaucoup stabilité de l'emploi et reconnaissance des mérites scientifiques. Ce statut est beaucoup plus fragile qu'il n'y paraît. Un Chargé de Recherche (CR1, depuis 14 ans à l'INRA) vient d'être licencié par l'INRA pour insuffisance professionnelle au motif qu'il avait une production scientifique insuffisante. Ce chercheur était passionné, rigoureux et ne comptait pas ses heures, mais était en conflit avec sa hiérarchie immédiate : on lui a reproché un taux de publication inférieur à la moyenne de son unité (1,54 papier par an et par chercheur...) ! Les représentants du personnel CGT en CAPN (Commission Administrative Paritaire Nationale) des CR1 se sont opposés, comme tous les autres délégués du personnel, à ce licenciement qui ouvre la voie à la notion de licenciement pour insuffisance de publications.

La pression sur les CR est de plus en plus forte, compte tenu des difficultés croissantes associées à notre métier (moyens en baisse, multiplication des responsabilités confiées aux CR, compétition accrue, orientations scientifiques de plus en plus mouvantes, etc.). Dans ce contexte, la Direction Générale présente des exigences sévères vis-à-vis de la production des CR, ce qui lui permet d'éliminer les CR « les moins performants », « en conflit », ou travaillant sur des thématiques décrétées non prioritaires : refus de titularisation, incitation à la reconversion, licenciement.

Les représentants du personnel CGT en CAP chercheurs constatent cette augmentation insidieuse et bien réelle de la pression exercée par la Direction sur les chargés de recherche : les différents cas portés à notre connaissance engagent tous pour l'essentiel la responsabilité de la hiérarchie immédiate : recrutements sur des profils mal définis, conflits mal gérés, défaut d'encadrement, réorientations scientifiques, etc. C'est pourtant systématiquement le CR qui est sanctionné et le plus souvent par une mobilité forcée.

Lors de la dernière CAP, la Direction Générale nous a présenté 11 dossiers de Chargés de Recherche 2^{ème} classe « en situation récurrente de non-promotion en CR1 » susceptibles de voir leur cas rentrer dans un processus paritaire de suivi. Sur ces 11 cas, 10 sont des femmes dont au moins 5 sont mères de 2 ou 3 enfants et à temps partiel ! Les périodes de congés maternité, de temps partiel, et plus généralement de temps effectif non consacré au travail de recherche (congés formation par exemple), ne sont pas suffisamment prises en compte par les Commissions Scientifiques Spécialisées et pénalisent lourdement le déroulement de carrière des femmes en particulier. Aujourd'hui, la Direction Générale pointe du doigt tous les CR en période de moindre production et expose ainsi les jeunes chercheurs au risque d'être exclus de leur métier, notamment lorsqu'ils choisissent d'avoir aussi une vie de famille.

Les représentants CGT souhaitent alerter l'ensemble des chercheurs sur la dérive grave que nous constatons en CAP-CR sur la « gestion » de la carrière des CR, et du métier de chercheur en général, de la part de la Direction de l'INRA. La pression de rentabilité-productivité est clairement accrue et l'objectif aisément discernable est de supprimer un certain nombre de postes de chercheur fonctionnaire. En effet, la politique actuelle est de passer d'un système de recherche « à la française » basé sur des personnels fonctionnaires à un système « à l'anglo-américaine » où les équipes, dirigées par des Directeurs de Recherche statutaires, sont constituées par des post-doctorants et autres précaires plus flexibles. C'est exactement l'inverse de ce que revendiquaient massivement les personnels de la recherche lors des luttes du printemps 2004 et au cours des débats qui ont suivi.

Pour nous, CGT-INRA, le métier de chercheur ne doit pas être évalué uniquement à l'aune de la productivité individuelle. Publier les résultats de la recherche fait partie de nos missions mais cette responsabilité est collective. Les méthodes actuelles de management ont des effets plus délétères que positifs sur les résultats de la recherche. L'augmentation de la pression de production exercée sur les chercheurs entraîne une compétition intense au sein même des équipes et multiplie les situations de conflit et de malaise auxquelles les représentants en CAP-CR sont confrontés régulièrement. Cette pression ne peut que nuire à la créativité personnelle comme à la coordination des efforts dans les labos. Imposer (même sans le dire vraiment) au chercheur un seuil minimum de publications annuelles n'a aucun sens et ne semble justifié que par l'idéologie ambiante de la performance chiffrée et de la réduction du nombre de postes de fonctionnaires.

Chercheurs, défendez-vous !

N'hésitez pas à nous signaler les problèmes que vous rencontrez et à demander conseil à vos délégués CGT en CAP à cgt@inra.fr.